

# DÉLIBÉRATION

## Conseil d'administration

Séance du 15 décembre 2021

Délibération  
n°255-2021  
Point 4.10.1

### Point 4.10.1 de l'ordre du jour

#### Modifications des dispositifs de soutien à la mobilité internationale sortante existants

#### EXPOSE DES MOTIFS :

L'ensemble des propositions de modifications décrites ci-dessous ont été instruites par la DRI et validées à l'unanimité par la Commission des Bourses de la DRI du 21 Octobre 2021.

#### I. Dispositif d'Aide à la mobilité internationale pour les étudiants boursiers sur critères sociaux

##### 1/ Modification d'un des critères d'éligibilité et ouverture au niveau équivalent L2

Avoir un projet de mobilité /être en mobilité au minimum en L2 ou niveau équivalent et maximum en deuxième année de Master.

##### 2/ Adaptation pour répondre aux obligations du Bulletin officiel de l'Education nationale (BOEN) n°16 du 22 avril 2021 concernant la mobilité Erasmus+ :

Pour l'année 21/22, adaptation des forfaits pour les étudiants boursiers sur critères sociaux aux échelons 6 et 7 effectuant une mobilité Erasmus+

Détail des forfaits proposés :

Type de mobilité	Durée de la mobilité dans le pays d'accueil	Mobilité en pays Erasmus +		Mobilité hors Erasmus +
		Echelon Obis à 5	Echelon 6 et 7 <b>Nouveauté 21/22</b>	Echelon Obis à 7
Etudes	De 2 à 3 mois	800€	800 €	800 €
	4 mois		1 200 €	
	De 5 à 6 mois		1 600 €	
	De 7 à 8 mois	1 200€	2 000 €	1 600€
	9 mois		2 400 €	
	De 10 à 11 mois		2 800 €	
	12 mois		3 200 €	
Stage	2 à 4 mois	800€	1 200€*	800 €
	5 à 6 mois	1200€	1 600€	1 200 €

\*Durée minimale de 4 mois pour bénéficier du forfait Erasmus+ Stage correspondant aux Echelon 6 et 7. Si la durée du stage est inférieure à 4 mois, alors le forfait est de 800€

## II. Dispositif Unistra

### Rappel du dispositif :

Le dispositif de soutien Unistra a pour objectif de promouvoir la mobilité facultative de type Etudes à destination :

- de certains pays développés : Australie, Canada, Etats-Unis et Japon
- de certains pays émergents : pays d'Afrique, Argentine, Brésil, Chili, Chine, Colombie, Corée du Sud, Hong-Kong, Inde, Mexique, Pérou, Russie et Taïwan

Le dispositif de soutien Unistra (étude et/ou stage) ne peut être perçu qu'une seule fois au cours du cursus universitaire. Le dispositif de soutien Unistra est géré par la Direction des relations internationales. Il est attribué en fonction du budget disponible et selon des critères prédéfinis (listés plus bas). Il s'agit d'une aide forfaitaire dont le montant entre 450 € et 1000 € est variable selon la nature de la mobilité (études ou stages) et sa durée.

### Modification de deux critères d'éligibilité:

- **Modification et ouverture au niveau équivalent L2 :** Avoir un projet de mobilité /être en mobilité au minimum en L2 ou niveau équivalent et maximum en deuxième année de Master.
- **Ajout de deux pays dans la liste des pays éligibles :** Pérou et Argentine

Les modifications sont rétroactives pour les départs effectués depuis juillet 2021.

Le 30 novembre 2021, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé, par 27 voix pour et 1 abstention.

### Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve les modifications des dispositifs de soutien à la mobilité internationale sortante existants

### Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	34
Nombre de voix pour	31
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Ne participe pas au vote	3

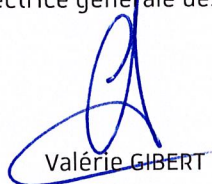
**Destinataires :**

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 17 décembre 2021

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT